



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 33771

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la fiscalité locative. Tout en soulignant les bénéfices du bouclier fiscal (article 1649-0A du code général des impôts) limitant le montant des impôts directs (IRPP, ISF, CGS, CRDS, taxe d'habitation et taxe foncière) à 50 % des revenus, certains propriétaires bailleurs contestent la pression fiscale forte à laquelle ils sont soumis - notamment avec la contribution de 1,1 % pour financer le RSA et la suppression de l'abattement de 14 % pour frais divers - et qui vient s'ajouter aux charges engendrées par l'investissement locatif (risques d'impayés, entretien régulier des logements, etc.). C'est pourquoi il lui demande les intentions du Gouvernement pour rendre plus attractif l'investissement locatif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33771

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9152

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)